

L'appli Carte Vitale

FREDERIC PICARD

Directeur de projets appli carte Vitale (GIE SESAM-Vitale)



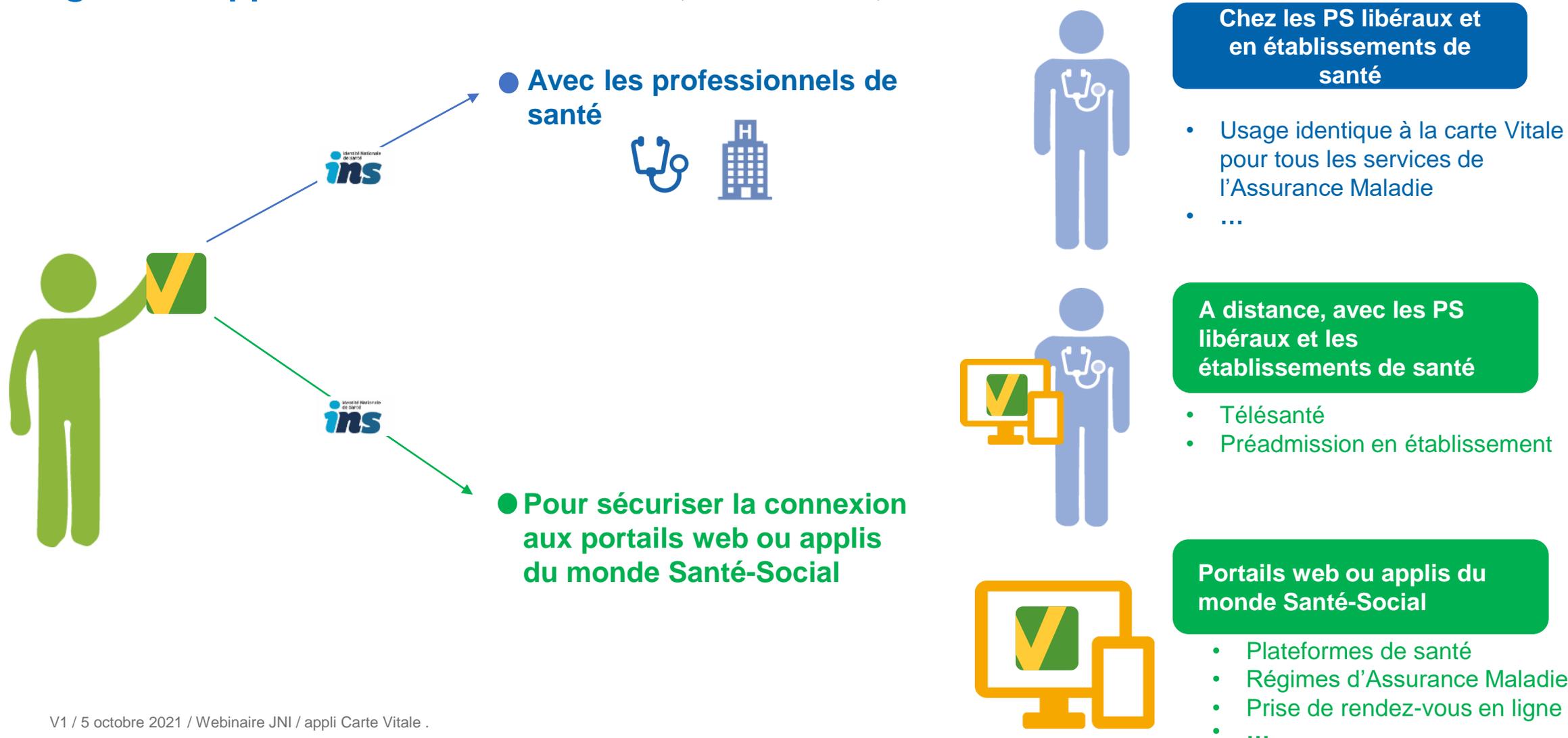
Action 7 : Identification électronique des bénéficiaires système de soin

- **Appli carte Vitale Fournisseur d'Identité**
- **Encadrement et gouvernance**
- **Exemples d'usage (Pilote établissements, INS..)**
- **Travaux Identité Numérique de l'Etat**
- **Ouverture européenne**



Une identité numérique pour le monde Santé

Usages de l'appli carte Vitale chez le PS, à distance, assuré autonome



L'appli carte Vitale : portefeuille d'identités numériques



appli carte Vitale, Fournisseur d'Identité de référence du secteur de la santé



Doctrine technique du numérique en santé « identification des bénéficiaires du système de soins »

.... L'application Carte Vitale (ApCV) servira de mécanisme de référence pour l'identification électronique

.... **Au 1er janvier 2023 (dans 2 ans)**, il est attendu, pour ces services numériques qu'ils implémentent exclusivement des FI/fédérateurs certifiés eIDAS substantiel ou ayant un niveau de garantie «renforcé »

.... **Au 1er janvier 2026 (dans 5 ans)**, il est attendu, pour ces services numériques qu'ils implémentent **exclusivement** des FI/fédérateurs certifiés eIDAS substantiel ...

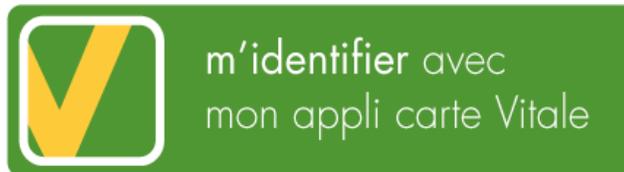
appli carte Vitale, Fournisseur d'Identité de référence du secteur de la santé



Un service simple à utiliser et sécurisé d'identification électronique des bénéficiaires du système de soins, qualifié eIDAS substantial en cohérence avec doctrine technique

Accessible suivant deux modalités

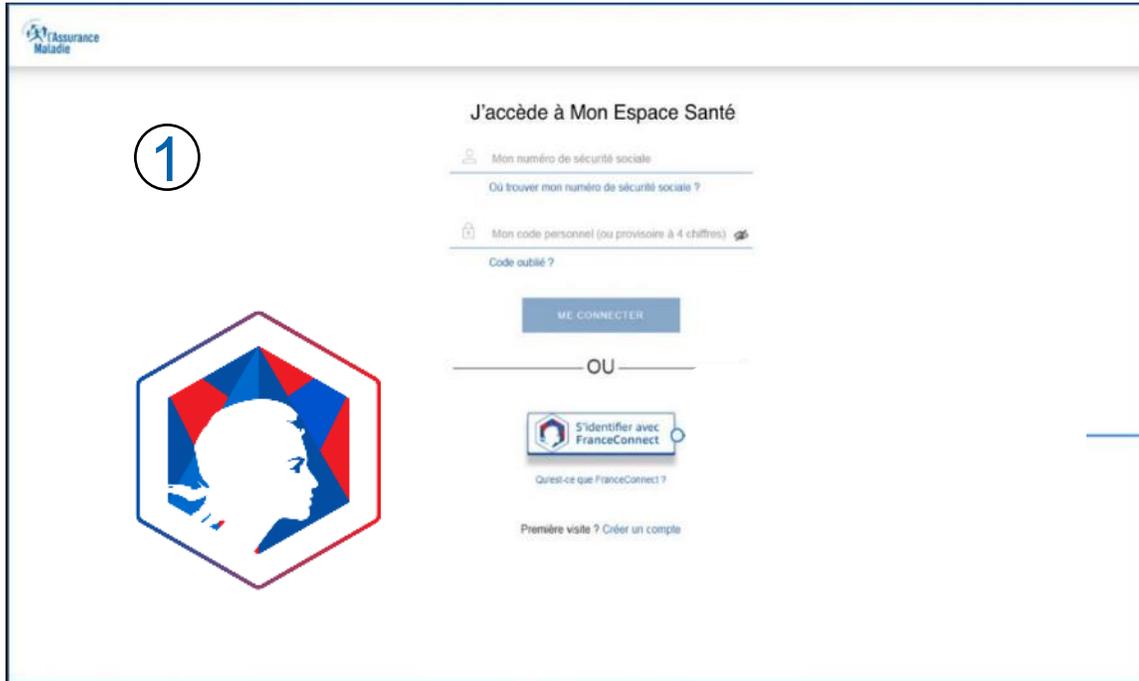
en direct



via France Connect



- appli carte Vitale



Je choisis un compte pour me connecter sur :

Mon Espace Santé

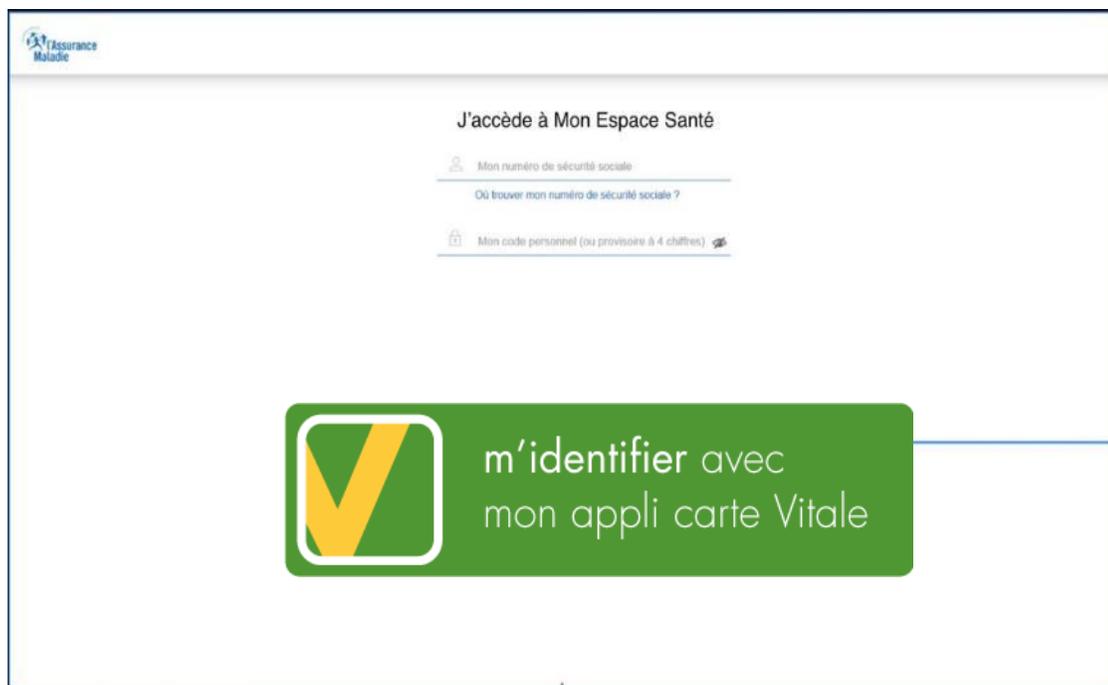


Se souvenir de mon choix

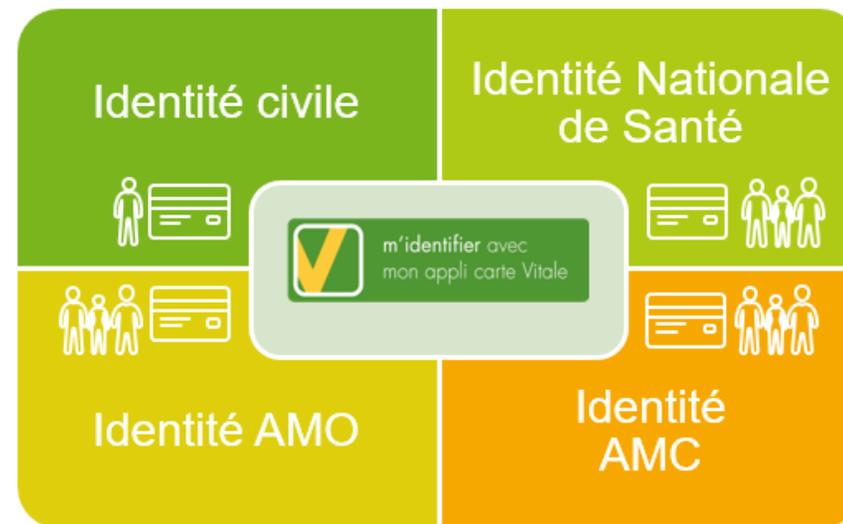
2

Dans ce cas **l'ApCV Fournisseur d'Identité ne restitue que l'identité pivot** (Civile).
Si le Fournisseur de service souhaite une identité supplémentaire (ex : INS) il doit passer par un Fournisseur de Données

ApCV Fournisseur d'identité en direct



Dans ce cas **l'ApCV Fournisseur d'Identité peut restituer jusqu'à 4 identités**



Est-ce que l'identité des bénéficiaires doit être retournée dans tous les cas avec celle de l'utilisateur de l'ApCV ?



Encadrement réglementaire et gouvernance

Encadrement réglementaire de l'identité numérique ApCV

A l'ouverture du service en 2022

- Cadre réglementaire des Paliers 1 et 2 déploiement ApCV (DCE extension expérimentation du 1^{er} août 2021)
- Sous forme de pilotes (montée en charge maîtrisée)

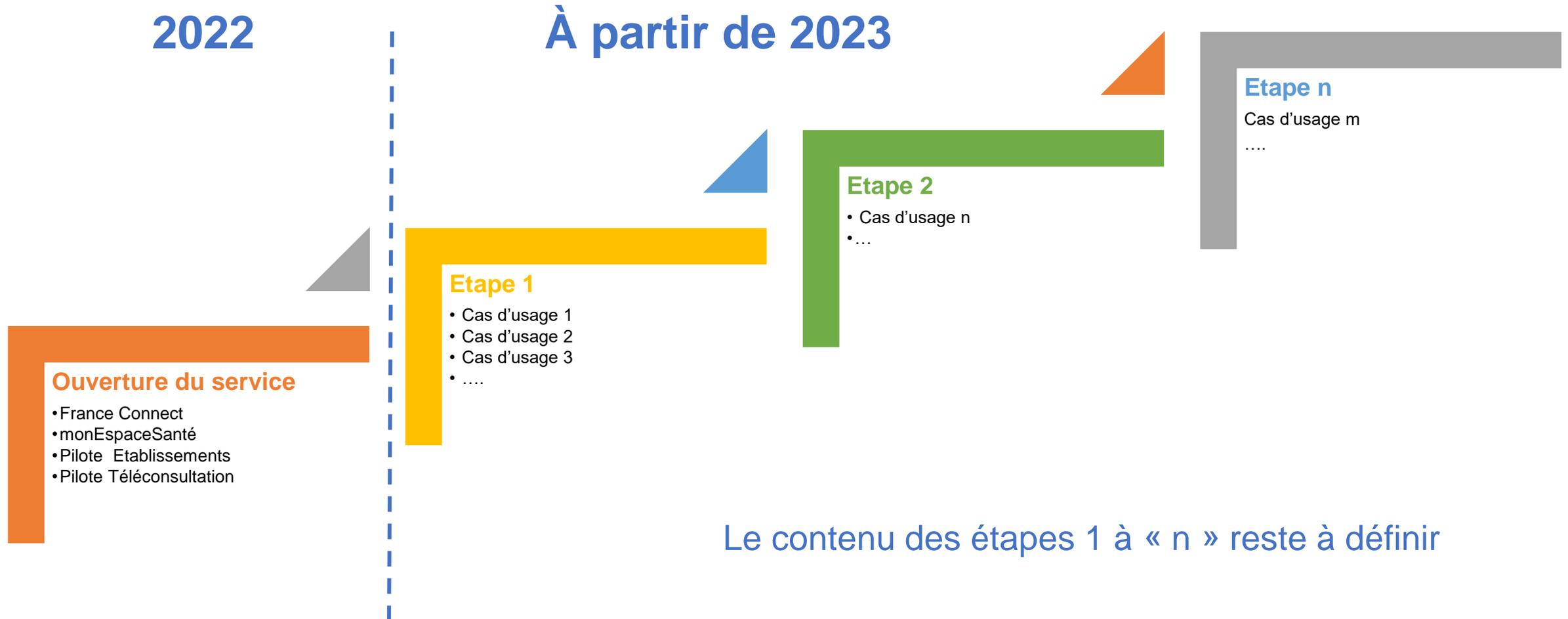
Encadrement réglementaire cible à partir de 2023

- Ordonnance Identification Electronique publiée 12 mai 2021 introduit le service
- Décret d'application ApCV
 - Définit le périmètre
 - Services numériques de l'assurance maladie et de la sécurité sociale (famille, vieillesse)
 - Services numériques en Santé
 - Détaille la gouvernance de l'ApCV Fournisseur d'Identité et le rôle du GIE SV (FI de l'ApCV agissant en délégation de ses membres)
 - Renvoie vers un site internet pour principes et calendrier d'ouverture des cas d'usage

Principes d'ouverture du service FI

1. Ouverture dans le temps par paliers (pas à tous les acteurs)
2. Pour chaque palier : liste de cas d'usage ouverts (et identités associées)
3. Tous les fournisseurs de service qui se positionnent sur un cas d'usage ouvert peuvent utiliser le service sous réserve de satisfaire aux critères d'éligibilité
4. Chaque fournisseur de service éligible passe des tests de validation avant d'être autorisé
5. Contrat garantie le respect des engagements dans le temps

Une ouverture progressive du service ApCV en direct



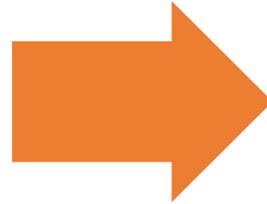
Matrice des identités par cas d'usage

Identité « Civile »		Identité Nationale de Santé		Identité AMO		Identité AMC	
		Utilisateur	Bénéf.	Utilisateur	Bénéf.	Utilisateur	Bénéf.
Cas d'usage N1	Par défaut	Textes INS		Vote AMO	Vote AMO		
Cas d'usage N2	Par défaut	Textes INS	Ouverture à venir	Vote AMO	Vote AMO	Non ouvert à ce jour	
....	Par défaut	Textes INS		Vote AMO	Vote AMO		

Schéma de gouvernance : Ouverture des cas d'usage

Assurance Maladie

- Propose les cas d'usages à ouvrir (*décision stratégique basée sur enjeux et analyse de marché*)
- Donne pour chaque cas d'usage :
 - Une définition
 - Un périmètre



GIE SESAM Vitale

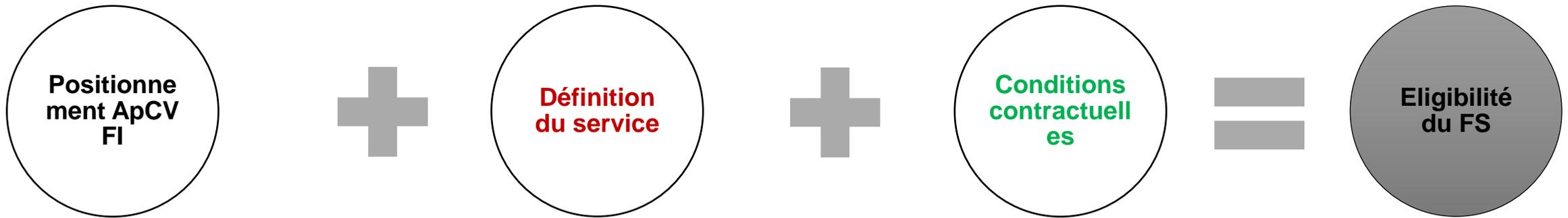
- S'assure que le nombre :
 - de FS potentiel peut être pris en charge par le GIE
 - d'appels au service est compatible avec les infrastructures
- Précise pour chaque cas d'usage :
 - La liste des identités retournées

Gestion opérationnelle du service

Rôle opérationnel (pour chaque FS)

- **Valide l'éligibilité des FS**
- **Traitement des cas litigieux** : dans le cas où il y a un doute sur l'éligibilité du FS au service
- **Autoriser le Fournisseur de Service à utiliser le service en production**
- **Signature et gestion contrat**
- **Validation des mesures en cas de non respect du contrat**

Eligibilité du Fournisseur de Service



1er principe

Un Fournisseur de Service qui n'a besoin que de l'identité « civile » devra passer par France Connect.

2nd principe

Un Fournisseur de Service ne peut prétendre au bouton ApCV en direct que si le cas d'usage souhaité est ouvert

Cas d'usage (définition , périmètres et identités retournées)

Conformité doctrine technique
« Qualité contenu HAS »
RGPD
Critères éthique

Autorisation des Fournisseurs de Service

Pour être finalement autorisé, validation de bon fonctionnement du Fournisseur de service (manuel / automatique) par les équipes du GIE SV

Forme estampille en cours (autorisation, label, agrément)

Contrat associé à l'ouverture de service avec engagements sur bon fonctionnement et mesures coercitives en cas de non-respect



Exemples d'usage

L'utiliser l'identité numérique sur un portail, comment ça marche ?

1
Choix du mode d'authentification sur le site du fournisseur de service

2
Création d'un code de sécurité de la demande et transmission les données à l'ApCV

3
Connexion et validation de la demande d'authentification sur l'appli carte Vitale

4
Transmission de l'autorisation et des identités

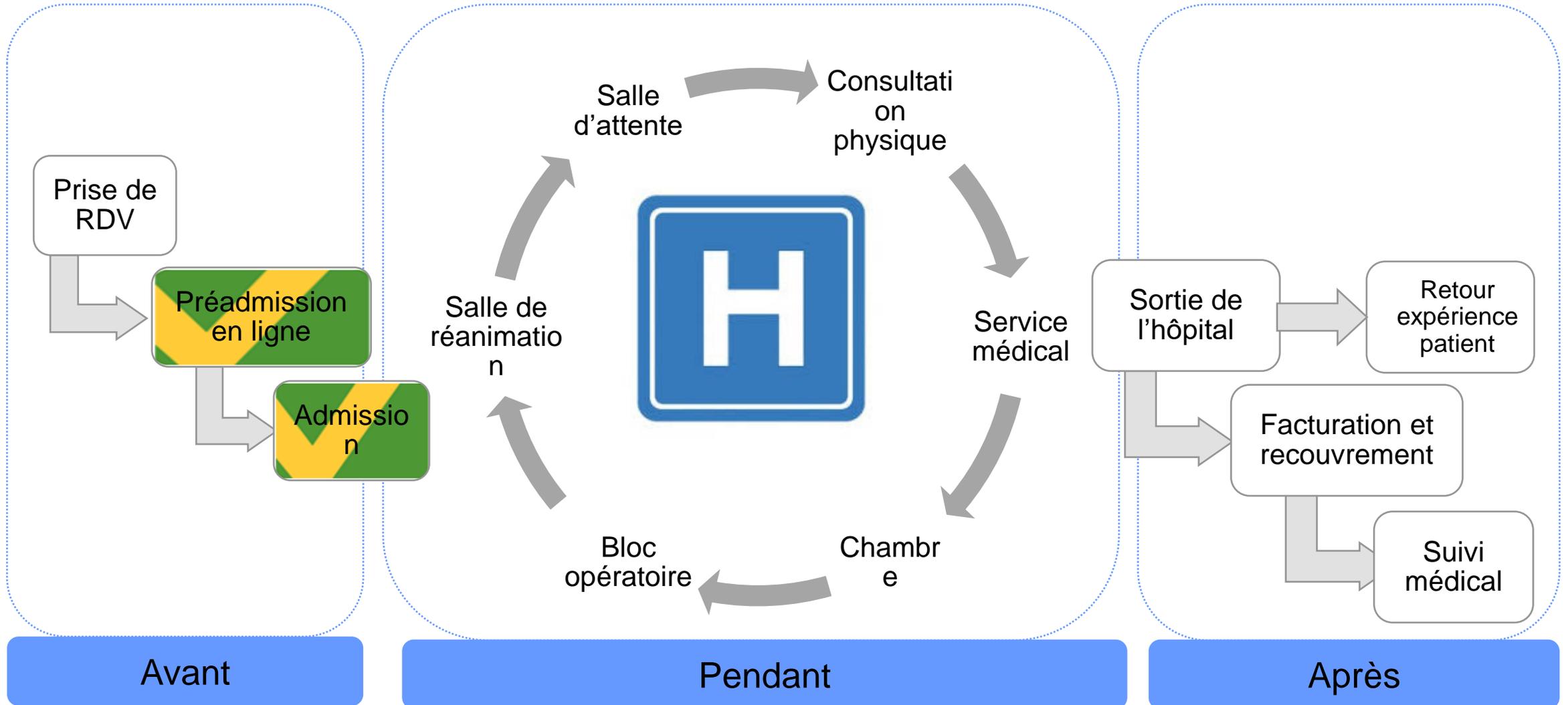
5
Validation de la connexion utilisateur

Standard OpenIDConnect

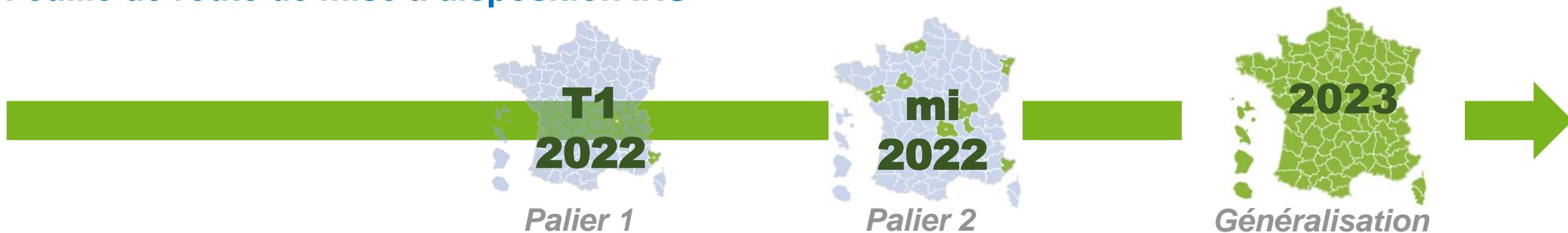


Cette cinématique est valable pour une connexion web ou mobile au fournisseur de service. Le fonctionnement est identique quelque soit le support numérique de l'utilisateur : PC, tablette, téléphone mobile.

Pilote en établissements en 2022



Feuille de route de mise à disposition INS



Services



PS Proximité

- **INS (utilisateur)**



PS Distance

- **INS (tous)**



Assuré seul

- **INS qualifié**





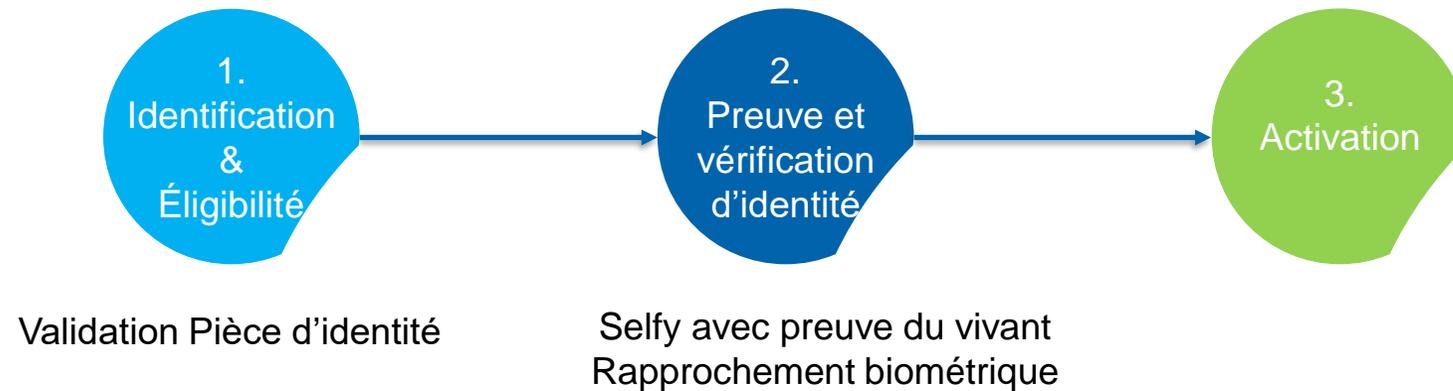
Une Identité Numérique inscrite dans la stratégie de l'Etat

Activation de l'application : L'enrôlement

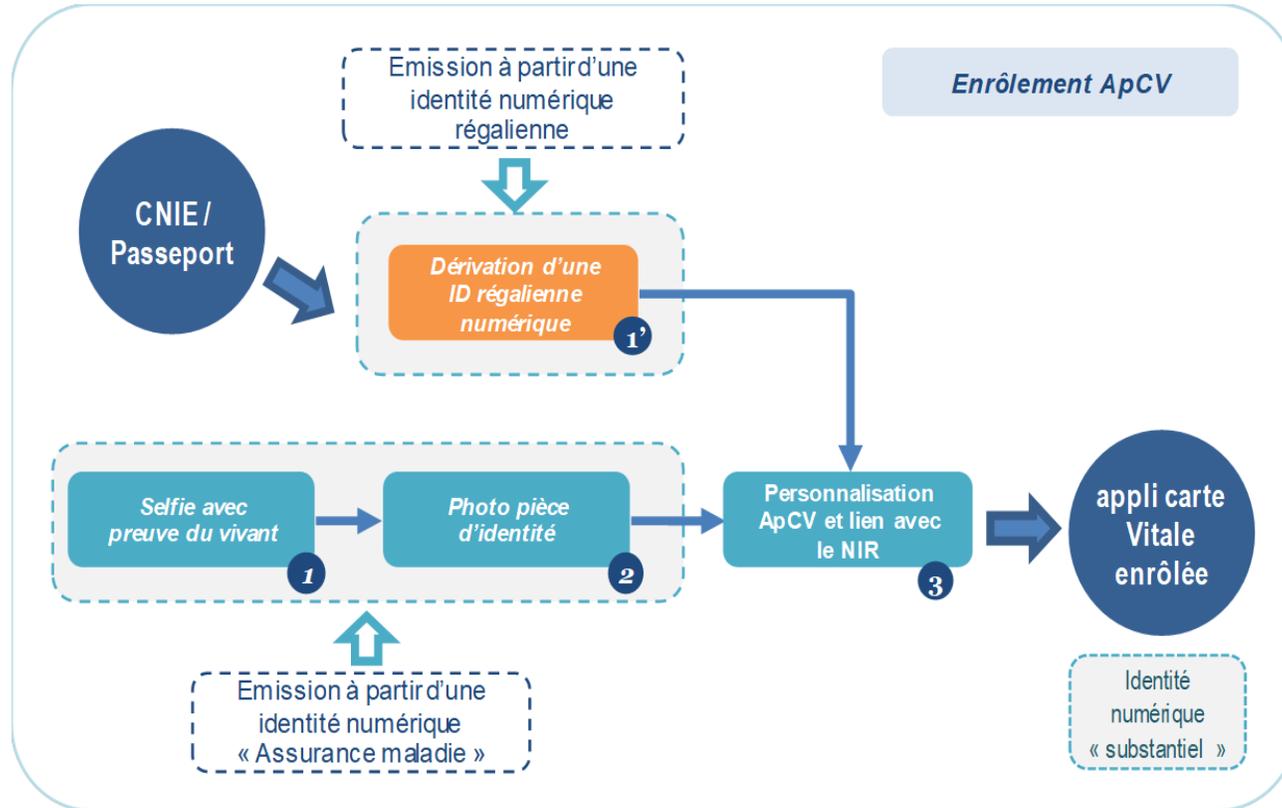


Mettre en place **un processus automatisé** d'activation de l'appli carte Vitale en quelques heures qui réponde aux **contraintes de la qualification eIDAS niveau substantiel**

Vérification de la possession d'un titre authentique et du lien avec son détenteur
Moyen d'Identification Electronique avec deux facteurs (smartphone + code pin) offrant une protection contre un attaquant avec potentiel modéré



Obtention d'une appli carte Vitale à partir d'une CNle



Déploiement nouvelle CNle une réalité : 1M à fin été 2021

Travaux avec la mission identité numérique du ministère de l'intérieur, 3 axes :

- Définir les modalités de dérivation de l'identité numérique CNle vers l'ApCV
- Aligner les roadmap de déploiement CNle / ApCV
- Etudier dans les parcours d'usages de chacun des moyens d'identification, les synergies possibles. (ex : communiquer coté AM sur la simplification de l'activation de l'ApCV avec CNle)

Réunions mensuelles interministérielles (France Connect, MININT, DNS, DSS, AM, GIE SV)



Suivi des travaux Européens sur IDN

Evolutions du règlement eIDAS et wallet Européen

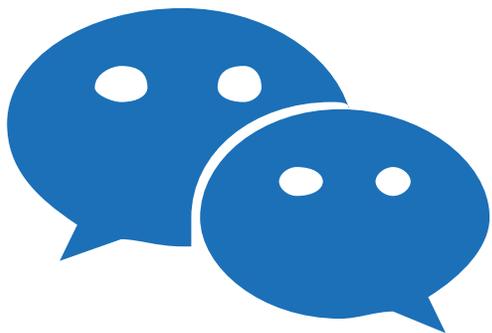
Contexte

- La présidente Von der Leyen évoque lors de son investiture une IDN européenne où le citoyen aurait un contrôle sur son ID
- Consensus entre Commission Européenne et Etats Membres en septembre 2020 pour faire évoluer règlement eIDAS
- La COVID a accéléré la dématérialisation de la société (bond de 7 ans dans la numérisation des entreprises). Par exemple en Italie « Speed » est passé de 5 à 24 M d'utilisateurs (1M par mois) durant la crise sanitaire
- Constat du besoin de pouvoir aussi utiliser permis de conduire, diplôme de droit, budget pour accéder à un emprunt dans un autre pays membre
- Nécessité d'un meilleur contrôle sur ses données personnelles (choix des données à partager)
- Quelles solutions ?
 - Moyens banques et telecoms ont des système ID très sur mais par rapport à leur propres services été clients,
 - On ne part pas de zero, eIDAS existe mais eIDAS ne marche pas correctement car pas obligatoire pour un Etat de faire l'interopérabilité avec les autres (uniquement 14 Etats membres l'on fait)

Evolutions du règlement eIDAS et wallet Européen

Orientations retenues par la Commission Européenne

- Principe retenu de changer de système en gardant ce qui marche
- Obligation pour les états membre de fournir aux citoyen et d'adhérer au système européen
- Fournir en plus des identités numériques un Wallet pouvant stocker des attributs avec même valeur qu'un document papier
- Création d'un service de confiance pour permettre aux entreprises privées d'enrichir le Wallet des citoyens
- Les états peuvent déléguer à une entreprise privée la mise en place IDN et d'un Wallet ou reconnaître des services privés déjà existant
- Respecter les valeurs européenne : privacy ! C'est au citoyen de décider quelle donnée il peut partager. Par exemple uniquement une preuve de majorité et non toutes ses données d'identité et une date de naissance (principe de minimisation)



Avez-vous des questions ?



 5 ET 6 OCTOBRE 2021
Journées
Nationales
des Industriels

Merci de votre écoute
et participation

